REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU RHÔNE

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **15 juin 2009**

Délibération n° 2009-0825

commission principale : urbanisme

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Villeurbanne

objet : Quartier Saint Jean - Résidences des Roseaux et de la rue des Jardins - Attribution de subventions d'équipement à l'office public de l'habitat (OPH) de Villeurbanne - Individualisation d'autorisation de programme

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

Rapporteur : Monsieur David

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 5 JUIN 2009

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 16 JUIN 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Buna, Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mme David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Appell, Ariagno, Augoyard, Auroy, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mme Benelkadi, M. Bernard B, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Gentilini, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gléréan, Goux, Grivel, Havard, Huguet, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Kabalo, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Lyonnet, Meunier, Millet, Morales, Muet, Mme Palleja, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Sturla, Suchet, Terracher, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent.

Absents excusés : M. Reppelin (pouvoir à M. Desseigne), Mmes Elmalan (pouvoir à M. Jacquet), Guillemot (pouvoir à M. Longueval), Besson (pouvoir à M. Touleron), M. Barge (pouvoir à M. Assi), Mme Ait-Maten (pouvoir à M. Sécheresse), MM. Albrand (pouvoir à Mme Ghemri), Balme (pouvoir à M. Plazzi), Mmes Baume (pouvoir à M. Coste), Bocquet (pouvoir à M. Forissier), MM. Chabert, Chabrier (pouvoir à M. Kabalo), Mme Dagorne (pouvoir à M. Gignoux), MM. Geourjon (pouvoir à M. Augoyard), Gillet (pouvoir à M. Vincent), Guimet (pouvoir à M. Léonard), Justet (pouvoir à M. Goux), Mmes Pesson (pouvoir à M. Kimelfeld), Pierron (pouvoir à M. Lévêque), M. Turcas (pouvoir à M. Buffet), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Corazzol), M. Vurpas (pouvoir à M. Uhlrich), Mme Yérémian (pouvoir à M. Barthelémy).

Absents non excusés : Mmes Peytavin, Bab-Hamed, Bailly-Maitre, MM. Ferraro, Galliano, Genin, Giordano, Mme Hamdiken-Ledesert, M. Louis, Mme Perrin-Gilbert, MM. Pillonel, Réale, Serres.

Séance publique du 15 juin 2009

Délibération n° 2009-0825

commission principale :	urbanisme
commune (s) :	Villeurbanne
objet :	**Quartier Saint Jean - Résidences des Roseaux et de la rue des Jardins - Attribution de subventions d'équipement à l'office public de l'habitat (OPH) de Villeurbanne - Individualisation d'autorisation de programme**
service :	Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

Le Conseil,

Vu le rapport du 27 mai 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le quartier Saint Jean est une zone urbaine sensible (ZUS), catégorie 1 du Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) de Villeurbanne, comptant 3 121 habitants.

Il est situé en limite de la commune de Vaulx en Velin avec laquelle il partage plusieurs problématiques (collège, accueil des gens du voyage, Puces du Canal, trame viaire, transports en commun, zones d'activités économiques, etc.) et se caractérise par :

- une situation géographique enclavée,
- une importante mixité fonctionnelle, habitat, activités,
- une forte présence de logements sociaux.

Des actions d'accompagnement et d'amélioration du quartier Saint Jean à court terme sont réalisées dans le cadre du CUCS.

Conformément aux orientations définies dans la convention locale d'application du CUCS de Villeurbanne signée le 26 février 2007, les différents partenaires ont retenu les actions de résidentialisation des ensembles immobiliers des Roseaux et de la rue des jardins proposées par l'OPH de Villeurbanne.

La résidence des Roseaux compte 37 logements, la résidence de la rue des Jardins en compte 59.

Elles connaissent toutes deux des difficultés de fonctionnement récurrentes liées à des conflits d'usages multiples (proximité de la circulation automobile, du stade Marie-Thérèse Eyquem, non-qualification des espaces extérieurs, pression du stationnement sauvage lors de la tenue du Marché aux Puces) et à des cambriolages fréquents.

Les travaux, qui ont fait l'objet d'un processus de concertation avec les locataires, prévoient une amélioration des espaces extérieurs grâce à :

- la privatisation de l'entrée pour les véhicules,
- la redéfinition des cheminements pour les piétons,
- la création d'espaces verts et ludiques qualitatifs.

Outre la nécessité d'améliorer l'organisation des espaces extérieurs (grâce à la hiérarchisation des espaces et la clarification des fonctions) et de faciliter l'appropriation des lieux par les locataires (sécurisation et valorisation de la résidence), ces projets, situés en cœur de quartier, contribuent également à une meilleure lisibilité et qualité urbaine pour l'ensemble de ce territoire.

La participation financière de la Communauté urbaine s'élève à 47 000 € avec les plans de financements suivants :

Financeur	Opération rue des Jardins (en € TTC)	%	Opération résidence des Roseaux (en € TTC)	%
Agence nationale pour la rénovation urbaine (Anru)	80 000	21	52 000	20
Région	112 000	30	90 000	34
ville	37 837	10	20 000	7
Communauté urbaine	32 000	8	15 000	6
fonds propres OPH de Villeurbanne	116 528	31	88 000	33
total	378 365	100	265 000	100

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve l'attribution d'une subvention d'équipement à l'office public de l'habitat de Villeurbanne pour un montant total de 47 000 € réparti comme suit :

- 15 000 € pour la résidentialisation des espaces extérieurs de la résidence des Roseaux,

- 32 000 € pour la résidentialisation des espaces extérieurs de la résidence de la rue des Jardins.

2° - Autorise monsieur le président à signer la convention correspondante.

3° - Décide l'individualisation, au titre de l'enveloppe 2009, de l'autorisation de programme globale B-1 : Favoriser la mixité sur l'opération n° 0272 Villeurbanne Développement social urbain (DSU) Saint Jean, pour un montant de 47 000 € en dépenses.

4° - Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2010 - compte 204 170 - fonction 824.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 18 juin 2009.